



ceaac



Kunststiftung  
Baden-Württemberg

# APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE ARTISTIQUE STUTT GART 2021

Initié en 1996 dans le cadre d'un programme d'échanges destiné à des artistes plasticiens entre la Région Grand Est et le Land du Bade-Wurtemberg, cette résidence est organisée en partenariat avec l'Institut français de Stuttgart et Kunststiftung Bade-Wurtemberg, avec le soutien du Ministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst et de la DRAC Grand Est.

Dans le cadre de ces échanges, un nouveau séjour de trois mois à Stuttgart est à pourvoir.

Cette résidence s'adresse aux artistes visuels ayant terminé leurs études et développé une pratique artistique professionnelle ou personnelle.

## Conditions d'application

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Région Grand Est
- Avoir plus de 25 ans
- Être assujéti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa
- S'engager à séjourner pendant trois mois consécutifs dans la ville d'accueil en se libérant notamment de ses obligations professionnelles pendant la durée de la résidence.

## Période de résidence

Automne 2021

## Conditions de résidence

- Mise à disposition d'un atelier et d'un logement à la Kunststiftung
  - Allocation forfaitaire de séjour, de matériel et de déplacement: 4500€ versés par le CEAAC.
- NB: En sera déduit le précompte des cotisations sociales sauf en cas de présentation d'une attestation à validité annuelle de dispense de précompte remise par l'Agessa ou la Maison des Artistes
- Exposition personnelle et publication: 5000 € pris en charge par l'Institut français.

# Constitution du dossier de candidature

## Dossier administratif:

- Le formulaire de candidature dûment rempli (ci-joint)
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Un CV détaillé
- Une lettre de motivation

## Dossier artistique:

- Une note d'intention (en français et en anglais) ainsi que tout élément visuel ou sonore pouvant permettre une meilleure connaissance du projet de résidence
- Un portfolio des œuvres en cours ou déjà réalisées (Photos, vidéos (30 min. maximum), son (5 min. max), textes (10 feuillets max.), etc. )
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est le seul auteur des œuvres représentées dans le dossier artistique

L'ensemble est à envoyer en versions imprimée et numérique (PDF) aux adresses suivantes:

- par mail: [international@ceaac.org](mailto:international@ceaac.org)

- par courrier:

CEAAC  
Résidence Stuttgart  
7, rue de l'Abreuvoir  
67000 Strasbourg

## Modalités de sélection

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, une attention particulière sera portée sur la qualité du projet, la nécessité du séjour à Stuttgart et le protocole de travail envisagé. Les candidats seront présélectionnés début septembre 2020 par le comité artistique du CEAAC. La sélection finale sera opérée par le comité artistique franco-allemand réuni à Stuttgart fin septembre 2020. Les résultats seront ensuite communiqués par email. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

**DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS : LUNDI 24 AOÛT 2020**  
**ATTENTION, LE CACHET DE LA POSTE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**  
**AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS CETTE DATE**

# Formulaire de candidature

· Nom et prénom de l'artiste ou du collectif (en majuscules) :

· Nationalité :

· Date et lieu de naissance :

· Langues parlées :

· Adresse :

· Tél:

· Mail:

· Site web:

· Numéro de Sécurité Sociale :

· Êtes-vous affilié :

À l' AGESSA ? OUI – NON

Si oui, N° d'affiliation :

À la MDA ? OUI – NON

Si oui, N° d'affiliation :

Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?

Si oui, merci de joindre au dossier votre dispense pour l'année en cours.

Je soussigné(e),

déclare que l'ensemble des informations et des documents faisant mention de candidature dans le présent dossier sont certifiés exactes et ne font pas l'objet d'emprunt au sens de l'article L 113-4 du Code de Propriété intellectuelle. Le CEAAC ne peut être tenu responsable des pièces confiées dans le présent dossier, notamment en cas de perte, de vol ou dégradation des pièces.

Fait à

le

Signature du candidat

(précédée de la mention « lu et approuvé »)